



ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECONDAIRE COMPLEMENTAIRE

4^{ème} DEGRE

INFIRMIER(E) HOSPITALIER(E)

L'infirmier(ère) hospitalier(ère) exerce dans le secteur hospitalier public ou privé et extrahospitalier (maison de repos et de soins, soins à domicile, ...), s'adaptant aux problèmes de santé de notre société (vieillesse de la population, maladies de civilisation, ...).

Praticien(ne) de l'art infirmier, il/elle occupe auprès des autres paramédicaux (kinésithérapeute, bachelier(ère) en soins infirmiers, en logopédie, ...) une place importante dans l'équipe pluridisciplinaire.

La profession d'infirmier(ère) exige de posséder de solides connaissances théoriques, de maîtriser des techniques précises alliées à des qualités humaines (savoir-être) importantes.

GRILLE HORAIRE

OBJECTIFS SPECIFIQUES

	<u>1^{ère}</u>	<u>2^{ème}</u>	<u>3^{ème}</u>	<u>3^{ème}C</u>	
<u>ENSEIGNEMENT THEORIQUE</u>					Favoriser le développement de compétences visant à :
<u>SCIENCES INFIRMIERES</u>					
Orientation et éthique de la profession	0.5	0.5	0.5	-	
Principes gén. santé – soins infirmiers	2	0.5	0.5	-	- promouvoir la santé du patient, de la famille ;
Principes de soins infirmiers					- prévenir la maladie ;
- Soins généraux + manutention	8	-	-	-	- collaborer au diagnostic médical ;
- Médecine gén. + spéc. médicales	-	3	3.5	-	- appliquer le traitement médical ;
- Chirurgie gén. + spéc. chirurgicales	-	3	3.5	-	- dispenser avec maîtrise les soins infirmiers ;
- Puériculture et pédiatrie	1	1	-	-	- participer à l'élaboration, à la rédaction et à l'évolution du dossier infirmier ;
- Hygiène soins mère et nouveau-né	-	0.5	-	-	
- Santé mentale et psychiatrie	-	1	0.5	-	- participer à l'organisation du service ;
- Soins personnes âgées et gériatrie	1.5	1	0.5	-	- identifier les besoins individuels et communautaires ;
- Soins à domicile	-	-	0.5	-	
Méthodologie, trav. pers. et recherche	1.5	1.5	1.5	-	- maîtriser les fonctions de communication, de relation et d'accompagnement avec le patient, la famille et les collègues.
<u>SCIENCES FONDAMENTALES</u>					
Anatomie Physiologie	2.5	1	-	-	
Pathologie					
- Médecine gén. et spéc. + gériatrie	-	1.5	1	-	
- Chirurgie gén. et spécialités	-	1	1	-	
- Pédiatrie	-	0.5	-	-	
- Obstétrique et gynécologie	-	0.5	-	-	
- Psychiatrie	-	0.5	0.5	-	
Bactériologie, virologie, parasitologie	1	-	-	-	Au terme de la 1 ^{ère} année, CESS : Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur
Diététique	0.5	-	1	-	La réussite de la 1 ^{ère} année Infirmier(ère) hospitalier(ère) permet l'enregistrement comme Aide-soignant(e), conformément à l'Arrêté royal du 12 janvier 2006. Le détenteur fait alors partie des praticiens de l'art de soigner et peut être engagé dans les milieux hospitaliers et extrahospitaliers.
Hygiène :					
- Etude de l'environnement	0.5	-	-	-	
- Hygiène profess. et hospitalière	1	0.5	-	-	
- Prévention et prophylaxie	-	0.5	1	-	
Pharmacologie	1	-	-	-	
<u>SCIENCES SOCIALES</u>					Au terme du cursus, Brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère).
Sociologie	-	-	0.25	-	
Psychologie et psycho. appliquée	1.5	1	0.5	-	
Principes d'administration	-	0.5	0.5	-	
Principes d'ens. et éduc. à la santé	-	1	0.25	-	
Législation sociale et sanitaire	-	-	0.25	-	Infirmier(ère) psychiatrique (1 an)
Aspects juridiques de la profession	-	-	0.25	-	Infirmier(ère) référent(e) en soins de plaies, en diabétologie, ...
Travail de synthèse	-	-	-	6	
<u>ENSEIGNEMENT CLINIQUE</u>	16	18	21	44	
	38.5	38.5	38.5	50	

DIPLOMES

POURSUITE DES ETUDES

Rq.: les études sont réglementées par le Règlement des études, le R.O.I, les projets éducatifs et pédagogiques de la Province de Hainaut.